



Uwo wri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°373 DU 5 AU 11 JUIN 2023

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 9 personnes tuées dont 4 retrouvées cadavres, 4 victimes de VBG, 1 personne enlevée et/ou portée disparue et 1 personne arrêtée arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 2 mineurs tués.

Des membres de la milice Imbonerakure, des admi-

nistratifs et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires ont été également relevées dans ce bulletin.

LES GRANDS TITRES

I. DES PERSONNES TUEES

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

III. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES PERSONNES TUEES</i>	3
<i>I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>I.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE</i>	4
<i>I.4. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS</i>	4
<i>II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE</i>	4
<i>II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	4
<i>II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	4
<i>II.2. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	5
<i>II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	5
<i>II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	6
<i>III. DES FAITS SECURITAIRES</i>	6
<i>IV. CONCLUSION</i>	6

SIGLES ET ABBREVIATIONS

CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
DCE	: <i>Direction Communale de l'Education</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
FAB	: <i>Forcées Armées Burundaises</i>
FECABU	: <i>Fraternité Evangélique du Christ en Afrique au Burundi</i>
OPJ	: <i>Officier de la Police Judiciaire</i>
SAVONOR	: <i>Savon d'Or</i>
VBG	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

I. DES PERSONNES TUEES

I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Un membre du parti CNL tué en commune et province Gitega

En date du 07 juin 2023, à l'Hôpital Régional de Gitega, Gabriel Ndayishimiye, âgé de 32 ans, marié et père de 3 enfants, membre du parti CNL, est mort suite aux coups et blessures lui infligés par Dorine, Nelly et Sandrine, membres de la Ligue des femmes du parti CNDD-FDD (abakenyererarugamba) dirigées par Innocent, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, dans la soirée du 4 juin 2023, Gabriel Ndayishimiye venait d'une réunion tenue sur la colline Birohe, commune et province Gitega quand il est passé à son domicile vers 19 heures avant de se rendre vers un ménage voisin où se disputaient un homme, membre du parti CNL et son épouse, membre du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, Gabriel a été accusé d'être la source des conflits quand il a été battu. Le lendemain, il a été transporté à l'Hôpital Régional de Gitega où il a rendu son âme. L'enterre-

ment a eu lieu en date du 8 juin 2023 tandis que ces présumés auteurs ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat provincial de police à Gitega.

Un membre du parti CNL tué en commune Giharo, province de Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 05 juin 2023 indique qu'en date du 27 mai 2023, vers minuit, sur la sous-colline Rutamba, colline et zone Muzye, commune Giharo, province Rutana, Salvator Mboneye alias Sagaga, âgé de 47 ans, membre du parti CNL, a été battu à coups de bâton par un groupe de membres de la milice Imbonerakure dont Jean Claude Njejimana, jusqu'à rendre son âme. Selon des sources sur place, il était accusé d'avoir volé du haricot dans un champ d'une localité appelée Savyampi. Selon les mêmes sources, Jean Claude Njejimana a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rubaho en commune Giharo où il est passé une seule nuit avant d'être libéré.

I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie d'un militaire retrouvé au chef-lieu de la province Cankuzo

En date du 07 juin 2023, vers 6 heures du matin, au chef-lieu de la province Cankuzo, dans une chambre de l'hôtel « GET UP » appartenant à Séverin Rururwe, un corps sans vie de Vianney Dusabeyezu, âgé de 40 ans, chauffeur, militaire du camp Mutukura, a été retrouvé par le gérant de cet hôtel. Selon des sources sur place, après, des policiers, des militaires et des autorités administratives dont Chantal Irakoze, administrateur de la commune Cankuzo et Zayana Ndayishimiye, chef de colline Cankuzo sont arrivés sur les lieux. Selon des sources sur place, Vianney était passé l'après-midi du 6 juin 2023 en buvant dans cet hôtel où il s'est même logé avec Concilie Nimubona, âgée de 31 ans, mère de trois enfants, commerçante au marché de Cankuzo, résidant à la 1^{ère} avenue communément appelée Kuryamuyinga, quartier Kigwati. Après un constat d'un OPJ, ce corps sans vie a été conduit à bord d'une ambulance vers la morgue de l'Hôpital Cankuzo. Selon les mêmes sources, Concilie et le gérant de cet hôtel ont été arrêtés et conduits à bord d'un véhicule de l'administrateur de la commune

Cankuzo par des policiers vers le cachot du parquet de Cankuzo pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 05 juin 2023, vers 8 heures, sur la colline Jerama, zone Buhindo, commune Murwi, province Cibitoke, un corps sans vie décapité de Jean de Dieu Manirakiza, âgé de 37 ans, a été retrouvé dans une bananeraie par des cultivateurs. Selon des sources sur place, Jean de Dieu Manirakiza avait été vu pour la dernière fois, en date du 04 juin 2023, vers 22 heures en train de prendre un verre avec d'autres hommes. Selon les mêmes sources, cinq personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bugendana, province Gitega

Dans la nuit du 09 juin 2023, sur la colline Mwurire, zone et commune Bugendana, province Gitega, un corps sans vie de Louis Hakizimana, âgé de 49 ans, cultivateur, a été retrouvé suspendu sur un arbre d'avocat à environ 100 mètres de chez lui.

Selon des sources sur place, en date du 05 juin 2023, il avait battu et blessé sa femme, Souavis Nduwarugira au niveau de l'œil. Le lendemain, Souavis avait porté plainte auprès de l'OPJ prénom-

mé Urbain qui avait émis un mandat de recherche contre Louis. Selon les mêmes sources, Louis s'était caché de peur d'être arrêté par la police après le forfait.

1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE

Une personne tuée en commune et province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 05 juin 2023 indique qu'en date du 03 juin 2023, sur la colline Rugero, commune et province Kirundo, Emmanuel Musonera, âgé de 35 ans, veilleur au marché de Kirundo, a été tué à coups de bâton par son épouse, Evangéline Nshimirimana. Selon des sources sur place, Emmanuel avait rencontré sa femme en cours de chemin étant avec un autre homme qui avait passé ensemble l'après-midi au cabaret. Emmanuel est alors rentré pour interdire sa femme d'entrer dans la maison. Cette femme qui a trouvé la porte de la maison fermée, a frappé à la porte avant de la défoncer et a frappé à l'aide d'un bâton au niveau du front de son époux qui est mort sur-le-champ. Cette femme a été arrêtée et conduite

au cachot du parquet Kirundo. En date du 06 juin 2023, le tribunal de grande instance de Kirundo l'a auditionnée dans un procès de flagrante et l'a condamnée à 25 ans de servitude pénale.

Une personne tuée en commune et province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 05 juin 2023 indique qu'en date du 04 juin 2023, sur la colline Gashare, zone Mivo, commune et province Ngozi, Anicet Tangishaka, âgé de 25 ans, de la même zone a été battu et tué à coup de massue par Alexis Manishimwe. Selon des sources sur place, la victime qui était ivre s'est introduite dans un ménage d'Alexis. En essayant de faire sortir Anicet, Alexis l'a battu et il est mort sur le champ. Selon les mêmes sources, Alexis Manishimwe a été arrêté dans la nuit du 04 au 05 juin 2023 et a été conduit au cachot de la police judiciaire de Ngozi.

1.4. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS

Un corps sa vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 05 juin 2023, sur la colline Karwa, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé et retiré dans une toilette de l'Eglise FECABU de cette colline par des agents de la Croix Rouge. Selon des sources sur place, Concilie Shemezimana, mariée a été arrêtée par la police en date du 04 juin 2023 après que des voisins aient remarqué qu'elle n'avait pas d'enfant alors qu'elle avait une grossesse. Selon les mêmes sources, en date du 02 juin 2023, Concilie Shemezimana, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 28 ans, avait mis au monde un bébé avant de le mettre dans un petit panier et le jeter dans

cette toilette. Rappelons que Concilie avait été engrossée par un homme non révélé quand son mari était parti en Tanzanie à la recherche du travail.

Un corps sans vie d'une fillette retrouvée en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 07 juin 2023, vers 17 heures, sur la colline Rubirizi, zone Rugajo, commune Mugina, province Cibitoke, un corps sans vie décapité de Vanessa Nihoreho, âgée de 15 ans, élève en 6^{ème} année à l'ECOFU Rubirizi, a été retrouvé par des passants. Selon des sources sur place, Vanessa était partie pour puiser de l'eau dans une rivière appelée Kijombo, vers le matin du 7 juin 2023 et elle n'était pas revenue.

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une femme blessée en commune Gatara, province Kayanza

En date du 07 juin 2023, vers 22 heures, sur la colline Migende, commune Gatara, province Kayanza, Marie Rose Manirakiza, âgé de 36 ans, vice-

présidente d'une coopérative « Dutezimbere ikawa yacu », a été blessée à l'aide d'un couteau au niveau du bras gauche par son mari Marc Sindayigaya, âgé de 50 ans. Selon des sources sur place, son mari l'a accusée d'entretenir des relations amoureuses avec d'autres hommes. Tout a commencé à cette date

quand cette femme a participé à une réunion des membres de la coopérative après laquelle des membres du comité ont partagé un verre dans un bar appelé chez Gordien. Selon les mêmes sources, Marc s'est présenté dans ce bar où ces membres du comité se partageaient un verre et a injurié cette femme en l'accusant d'être une concubine d'Adrien Misago, président de la coopérative. Quand il est rentré le soir, il a trouvé sa femme en train de préparer le repas de ses enfants et a poignardé cette femme à l'aide d'un couteau qui l'a blessée au niveau du bras. Après cet incident, Marc a pris fuite tandis que cette femme s'est dépêchée au centre de santé de Ngoro pour y bénéficier des soins médicaux.

Une fille violée en commune Buyengero, province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 05 juin 2023 indique qu'en date du 1^{er} juin 2023, vers 11 heures, sur la colline Kanyabitumba, commune Buyengero, province Rumonge, C.N., âgée de 20 ans, sourde muette a été violée par Emmanuel Nkurikiye, âgé de 36 ans. Selon des sources sur place, Emmanuel Nkurikiye l'a conduite dans un buisson à côté d'un sentier. La victime a été évacuée vers le CDS Mudende pour de soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté par la police de Buyengero avant de le transférer au cachot du commissariat de Rumonge.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 05 juin 2023 indique qu'en date du 04 juin 2023,

vers 9 heures, sur la colline Mugomere, commune et province Rumonge, A.B.I., âgée de 6 ans, a été violée par un homme non identifié. Selon des sources sur place, la victime revenait du *Sunday School* de l'Eglise Pentecôte Mugomere quand le présumé auteur l'a conduite dans une des toilettes du Lycée Urbain pour la violer. Selon des sources sur place, la victime a été conduite par ses parents à l'hôpital de Rumonge pour des soins médicaux. Ses parents sont allés aussi porter plainte à la police du commissariat communal de Rumonge en attendant l'identification du présumé auteur.

Une fille violée en commune et province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 05 juin 2023 indique qu'en date du 16 mai 2023, vers 19 heures, sur la colline Rukaragata, commune et province Ruyigi, J.M., âgée de 17 ans, travailleuse domestique, a été violée par Fabrice, membre de la milice Imbonerakure quand elle rentrait en provenance de la ville de Ruyigi où elle travaillait. Selon des sources sur place, J.M. a rencontré Fabrice qui causait avec son ami. Fabrice a quitté son ami et a accompagné J.M. En cours de route, Fabrice a demandé à J.M. de coucher avec lui mais J.M. en a refusé. Par après, Fabrice a sauté sur elle et l'a violée par force après un bout de temps de bagarre. Le lendemain, la victime est allée à l'Hôpital REMA pour une prise en charge médicale et a porté plainte contre le présumé auteur. Celui-ci a été arrêté par la police et a été conduit au cachot de la police de Ruyigi avant d'être transféré à la prison de Ruyigi.

II.2. DU DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un ex-FAB porté disparu en commune Muha, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 juin 2023 indique qu'en date du 29 mai 2023, Angelo Niyonzima, ex-FAB, chauffeur à la Société agroalimentaire SAVONOR, originaire de la commune Kiganda, province Muramvya, résidant à la 1^{ère} avenue, quartier Gitaramuka, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, a été porté dis-

paru. Selon des sources sur place, la famille d'Angelo a vu le sien pour la dernière fois vers 8 heures du matin quand Angelo est parti au travail et depuis cette heure Angelo n'est plus revenu. Selon les mêmes sources, Angelo ne s'est pas présenté au travail en date du 29 mai 2023. Son portable reste éteint et injoignable. Sa famille a cherché partout dans des morgues, dans les différents cachots et dans la prison de Bujumbura Mairie sans le trouver.

II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 08 juin 2023, vers 15 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Karim, âgé de 24 ans, chômeur, né en dehors du mariage a été arrêté par la police commandée par un OPJ prénommé Eric en complicité avec son père, Ramadan Nkurunziza, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 46 ans. Selon des sources sur place, la cause de cette arrestation est que Karim avait demandé à son père une parcelle sur laquelle il pourrait bâtir. En date du 08 juin 2023, la victime

a croisé son père au marché de Buhiga avec son véhicule dans laquelle il est entré. Il lui a demandé encore une parcelle mais Ramadan Nkurunziza n'a pas donné cette parcelle à Karim qui a refusé de sortir de cette voiture tant qu'il n'avait pas eu de réponse. Selon les mêmes sources, son père a appelé la police qui a menotté Karim et l'a conduit au cachot de police de la zone Buhiga. Soulignons que le Tribunal de résidence de Buhiga avait pris en main l'affaire et avait rendu son verdict de reconnaissance de Ramadan Nkurunziza comme père de Karim.

III. DES FAITS SECURITAIRES

Les activités du parti CNL suspendues sur le territoire national du Burundi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 05 juin 2023 indique qu'en date du 02 juin 2023, dans une correspondance adressée à Agathon Rwasasa, président du parti CNL, le Ministre de l'Intérieur du Développement communautaire et de la Sécurité publique, Martin Ninteretse a indiqué que toutes les activités organisées par les nouveaux organes du parti CNL sont suspendues dans tout le pays et que seules les réunions de dénouement des tensions au sein dudit parti sont autorisées. Cette décision du Ministre de l'Intérieur est sortie comme réponse à la demande de recours gracieux sur l'annulation des actes des congrès ordinaires et extraordinaires tenus respectivement le 12 mars et le 30 mars 2023. Selon des sources sur place, le président du parti CNL a nié ces allégations et a parlé de manipulation des textes et lois par l'autorité ministérielle afin de perturber l'agenda et les activités de ce parti.

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Un enfant brûlé en commune Vyanda, province Bururi

En date du 07 juin 2023, sur la colline Bwatemba, commune Vyanda, province Bururi, Constantin Ndayishimiye a brûlé à l'aide d'une machette, son enfant, Thierry, âgé de 9 ans, élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Bwatemba, pour lui avoir volé une somme de 20.000 fbu. Selon des sources sur place, après avoir constaté que son fils a volé cet argent, Constantin Ndayishimiye a chauffé sa machette au feu et a ordonné l'enfant à prendre cette machette brûlant avec ses mains. Cet enfant a pris cette machette qui l'a brûlé. Selon les mêmes sources, la mère de l'enfant a crié au secours et les voisins sont intervenus en sauvant l'enfant car le père voulait même le brûler sur le visage. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la commune Vyanda tandis que la victime a été conduite au CDS Bwatemba pour des soins médicaux.

Ce bulletin répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires dans certaines provinces du pays. La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.